FSF

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DU PARAPUBLIC VAUDOIS

POSITION

La FSF, dans sa séance du Comité Central extraordinaire du 18 novembre 2026, prend les décisions suivantes :

- La FSF renouvelle son engagement en faveur d'un service public de qualité, de son financement et sa revendication d'une absence de coupes dans les budgets cantonaux.
- La FSF rappelle son attachement à l'unité syndicale sur le long terme, notamment dans la perspective d'un budget 2028 qui s'annonce explosif. Même si des désaccords sur la méthode retenue existent, l'objectif collectif de défense du service public et de ses acteurs est prépondérant.
- Dans le contexte actuel, la FSF regrette que les décisions prises en Assemblée Unitaire soient en contradiction avec les discussions initiales entre faitières.
- La FSF rappelle son souhait premier de planifier une manifestation propre à la Fonction publique

En conséquence :

- La FSF n'appelle pas à la grève, afin de protéger les collègues sur le terrain d'éventuelles sanctions en l'absence de clarté sur la licéité de cette mesure de lutte.
- La FSF laisse libre ses associations d'appeler ou non à la mobilisation et à la manifestation du 20.11.2026 en conjonction avec la journée annoncée par les organisations syndicales et la jeunesse.
- La FSF poursuivra son mouvement dans le cadre du budget 2027. Elle conditionne toutefois sa solidarité à l'intersyndicale à l'absence d'incidents lors des prochaines manifestations. Elle ne s'associera en aucun cas à toute action qui consisterait à bloquer ou perturber la tenue des travaux du Grand Conseil.
- La FSF s'opposera par écrit à la déclaration d'illicité de la grève en argumentant de manière détaillée sur tous les impacts des mesures d'économie sur le personnel, y compris la reconduction du délai de carence pour remplacer un poste. Et que, constatant que la grève touchant de manière claire et directe les conditions de travail, la grève est licite et demandant au Conseil d'Etat de confirmer ou non leur position en la matière.

Le CC mandate le bureau de la FSF pour présenter des lignes directrices en matière de revendications sur le budget 2027 lors du prochain comité central.

Jean-Pierre Morisetti, 18.11.2026